



G.C.S.M.S. « Accueil Familial du Sud-Ouest »

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale

Maisons d'Accueil Familial pour personnes âgées et handicapées

Siège social et courriers : Mairie – 82110 SAINTE JULIETTE

Tél. 05 63 94 67 21 – Fax : 05 63 94 71 74 – Mail : afso.direction@orange.fr

Ste Juliette, le 4 mai 2013.

A l'attention de l'association FAMIDAC

Monsieur,

Nous avons pris connaissance de la lettre de la S.A.S. «LES VILLAS EDENIALES» publiée sur votre site. Les accusations portées à l'encontre des responsables du G.C.S.M.S. sont infondées et malveillantes. Elles sont inacceptables. Tous ceux qui ont à connaître de cette affaire savent ce qu'il en est en réalité.

Des actions judiciaires étant en cours, nous ne commenterons pas ces propos. Il est exact qu'une avalanche de procès ont été intentés contre le G.C.S.M.S. Remarquons simplement que les 5 procès jugés à ce jour l'ont été à l'avantage du G.C.S.M.S.

Un peu d'histoire...

Créé en 2007 par arrêté du Préfet de Gironde, et à l'instigation du concepteur du projet (maire à l'époque) associé au promoteur, le G.C.S.M.S. réunissait plusieurs communes d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Tous les maires et leurs conseils municipaux s'étaient fédérés à l'origine autour d'une belle opportunité fournie clé en mains : **un projet social et humain** séduisant, innovant et «sans risque» (*sic*), à savoir : l'accueil familial local de leurs personnes âgées ⁽¹⁾.

Après d'in vraisemblables péripéties, conflits avec les artisans, retards, etc., les promoteurs ont enfin livré les premières Maisons d'Accueil Familial ⁽²⁾. Pilotées par une filiale du promoteur spécialisée en «conseil en ingénierie sociale» présidée par l'épouse de l'ex-maire (le concepteur), les ouvertures ainsi que le fonctionnement qui en découle ont eu lieu dans la plus grande impréparation, conduisant à la situation actuelle.

Après le chaos juridique et le chaos judiciaire, les communes subissent maintenant **un K.O. financier** ! Aussi se retirent-elles les unes après les autres de la structure. Les seules qui ne peuvent partir s'attachent, **avec honnêteté et transparence**, à rechercher une issue viable et à préserver la vingtaine d'emplois en jeu.

Dans ce climat conflictuel et très agressif - qui n'est pas de notre fait - ce n'est pas chose facile.

Nous souhaiterions que vous acceptiez de publier cette lettre également sur votre site internet, et, avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

L'Administrateur du G.C.S.M.S. Accueil Familial du Sud Ouest
Agnès Palmié,
Maire de Sainte Juliette

¹ Lire page suivante l'exposé du concepteur aux Assises du grand âge, PARIS décembre 2008.

² soit 14 maisons entre 2010 et 2012 sur la cinquantaine annoncée (lire page suivante).

TEXTE PRESENTE LORS DES ASSISES DU GRAND AGE A PARIS
LE 14 DECEMBRE 2008

**Des collectivités territoriales membres exclusifs d'un GCSMS gestionnaire
de l'accueil familial salarié : un concept novateur dans le Sud Ouest**

Maire d'une commune rurale, j'ai été confronté aux reproches de nos anciens, déracinés, séjournant « par force » dans une maison de retraite.

Mes collègues ont aussi été interpellés. Ce « tu nous a laissés tomber », formulé avec un immense désespoir, nous a déchiré le cœur. Nous ne pouvions pas rester inactifs

Plusieurs d'entre nous avaient même en tête un terrain au cœur de leur village où les personnes âgées seraient parfaitement intégrées.

Mais quelle structure administrative pour accueillir nos aînés ?

Nous avons visité quelques petites structures présentées comme innovantes. Nous avons par exemple analysé le fonctionnement des Villas Family. Tous ces montages administratifs rencontrés ne nous ont pas paru réglementaires. Nous n'avions pas l'intention d'engager nos communes dans une galère.

Alors nous avons rêvé, nous avons écrit le projet adapté à notre environnement et l'avons transmis à la DGAS.

La réponse est tombée -en clair- « Votre projet intéressant mérite d'être soutenu ».

Quel est notre rêve ?

Au cœur de nos villages ou des quartiers, des logements intégrés permettent dans de bonnes conditions à une famille agréée de prendre en charge trois personnes âgées ou handicapées. Cet accueillant familial agréé est salarié de la collectivité publique, lors de ses congés légitimes, un autre accueillant remplaçant, lui aussi agréé, prend le relais.

Un psychogérontologue vacataire passe régulièrement, écoute gère les éventuels conflits entre accueillis et accueillants.

Les personnes âgées payent à la collectivité gestionnaire un prix d'intervention « tout compris » d'un montant équivalent à celui qu'elles auraient déboursé en EHPAD.

Depuis mars 2007, notre rêve est devenu réalité. Les accueillants familiaux auront le statut d'agent non titulaire de collectivités territoriales (article L.444-1 du CASF). Ils bénéficient de 107 jours de repos par an, signent un contrat d'accueil et un contrat de travail pour chaque personne accueillie. Les remplaçants seront bien obligatoirement agréés par le conseil général.

Le cadre législatif est posé et nous convient parfaitement. Il s'agit d'accueil à domicile, un accord du Président du Conseil général pour salarier les accueillants familiaux est nécessaire, mais pas de passage en CROSMS. Les communes exercent leur compétence générale en action sociale, elles sont dans leur rôle.

Reste à imaginer ces villas « accueillantes » implantées au cœur de nos villages ou de nos quartiers. Chaque villa comprend au rez de chaussée trois grandes chambres avec salle de bain ouvertes d'un côté sur une terrasse puis un petit jardin et de l'autre côté sur une vaste salle à manger-salon conviviale où toute la maisonnée se retrouve. La famille d'accueil bénéficie d'un logement de fonction sous le même toit avec trois chambres.

Un petit studio pour le remplaçant est également prévue.

Une cuisine bien équipée, une laverie, un garage, complètent l'unité de vie.

Des permis de construire sont aujourd'hui accordés pour une cinquantaine de « séréniales » réparties sur 12 communes.

Nous avons créé une structure d'appui technique aux collectivités locales dénommée « Accueil des sages » pour les aider à mettre en place ces « mini maisons de retraite ». Nous avons rencontré un accueil chaleureux de la part des élus. Le projet a été peaufiné durant des heures et des heures lors de longues réunions de conseils municipaux.

L'association des Maires de France a soutenu cette initiative.

Pour gérer ces structures à taille humaine, les collectivités locales du Sud Ouest ont opté pour un groupement de coopération sociale et médico-sociale de droit public. Il s'agit d'un établissement public administratif.

Une convention constitutive a été adoptée en termes identiques par chacun des conseils municipaux fondateurs. Un maire a été élu administrateur du groupement, un trésorier public assurera les paiements.

« Accueil des sages » intervient en appui technique.

Aujourd'hui, 25 communes sont membres du groupement, une quinzaine frappent à la porte, ce qui représentera une capacité d'accueil d'environ 500 personnes âgées ou handicapées réparties sur 6 départements.

Outre la qualité du projet social qui répond à un besoin profond, les maires sont rassurés par la mutualisation de la gestion publique.

Le groupement de collectivités territoriales sera employeur et prendra à bail les constructions financées par des investisseurs privés.

Une équipe d'encadrement composée de psycho-gérontologues et d'assistantes sociales assurera un suivi tant des accueillis que des accueillants.

Rémunérés pour 3 personnes hébergées, selon leur degré de dépendance, entre 1600 et 2000 € net par mois, les accueillants suivront une formation de niveau 5 proposée par le groupement employeur.

Le prix d'intervention (tout compris) ne sera pas supérieur à celui d'un EHPAD à girage équivalent.

Nos premiers aînés seront ainsi hébergés au sein de leur village fin 2008. Nous espérons leur avoir imaginé une structure à taille humaine qui leur permettra d'entendre encore tinter les cloches de leur bourgade durant de longues années

Concepteur : Michel BOTTEMANNE, Maire d'Escassefort 47350
Tél : 05 53 20 60 89 – courriel : bottemanne.michel@neuf.fr

J.M. Bottemanne
n'est plus maire en 2008



Accueil | Devenir Accueillant | Devenir Résident | Devenir Investisseur | Collectivités Publiques

Engagez votre commune sur une voie d'avenir

Face au manque de structures d'accueil pour adultes handicapés, à l'isolement des personnes âgées ou handicapées et à la désertification des zones rurales, Les Villas Edeniales proposent à votre commune une solution humaine et opérationnelle. Monsieur le Maire, vous disposez de foncier ou vous pouvez en trouver sur votre commune, en vue de le vendre à un prix raisonnable ? Vous ne souhaitez pas voir partir vos aînés, vous pouvez les héberger au sein du village, dans les Villas Edeniales ? Ensemble, offrons-leur offrir un cadre de vie de qualité, qui allie sécurité et convivialité... pour un budget accessible au plus grand nombre.

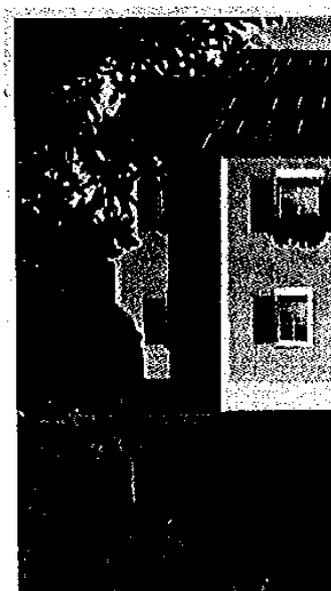
Les nombreux avantages des Villas Edeniales :

- Mener une politique de progrès social sans gérer les finances communales et maintenir la population âgée sur votre Commune
- Créer des emplois : deux salariés par villas (l'accueillant et son remplaçant)
- Proposer une solution novatrice qui est une réelle alternative entre le maintien à domicile et l'admission en maisons de retraite médicalisées (EHPAD)
- Développer le tissu socio- démographique de la région
- Dynamiser son activité économique
- Bénéficier de la recette des taxes d'habitation et des taxes sur le foncier bâti

Un projet social peu coûteux et économiquement viable :

- Aucun risque financier pour la Commune : pas de caution ni de cession de terrain gratuit
- La commune s'engage à trouver un terrain (environ 800 m2 par Villa) dont l'acquisition et la construction sont laissées à la charge d'investisseurs privés.
- La seule dépense imputée à la commune est son adhésion à un Groupement Médico-Social (500 € par lit pour toute la durée du bail, soit 18 ans)
- Le bon fonctionnement des Villas Edeniales est ensuite assuré par la gestion mutualisée du Groupement Médico-Social en toute transparence : il gère les charges courantes et centralise les flux financiers : c'est ainsi le Trésor Public qui perçoit le forfait payé par les Résidents puis le reverse sous forme de loyer aux investisseurs copropriétaires d'une part, et de salaire aux Accueillants familiaux d'autre part.
- Garantie supplémentaire d'une gestion optimale de l'ensemble, « l'Accueil des Sages »* est à la disposition du Groupement pour apporter son expertise et ses conseils.

* Société d'expertise et d'ingénierie médico-sociale



TELECHARG

VOUS SOU-

Plan du site | Mentions légales